



*Date de dépôt : 5 juin 2024*

## **Rapport du Conseil d'Etat** **au Grand Conseil sur la pétition dans le cadre de l'action « Les nommer par leur nom » 2023 : permettre la reprise du programme de réinstallation de la Suisse**

En date du 17 novembre 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

*Mesdames et Messieurs les députés,*

*Dans une dizaine de villes suisses, une action<sup>1</sup> a lieu chaque mois de juin autour du Dimanche des Réfugié.e.s. Elle propose d'écrire et de lire les noms des plus de 50 000 personnes, hommes, femmes et enfants qui, depuis 1993, ont perdu leur vie en cherchant à gagner l'Europe. La politique de migration européenne est coresponsable de ces décès aux frontières de l'Europe. Des voies de passage sûres sont indispensables.*

*En tout premier lieu, la Suisse devrait reprendre le plus rapidement possible le programme de réinstallation que la conseillère fédérale Karin Keller-Suter a suspendu avant Noël 2022.*

*La Suisse s'est engagée à accueillir en tout 1600 personnes particulièrement vulnérables jusqu'à fin 2023. 800 personnes attendent encore impatiemment d'être délivrées de leurs conditions précaires par un accueil direct en Suisse.*

*Comme il l'a redit dernièrement, le Conseil fédéral aimerait maintenant permettre de nouvelles entrées. Mais il dépend pour ce faire du soutien des cantons.*

---

<sup>1</sup> [www.beimnamennennen.ch/fr](http://www.beimnamennennen.ch/fr)

*Nous prions le Grand Conseil du canton de Genève d'envoyer un signal positif à Berne et d'exprimer clairement que le canton de Genève est prêt à accueillir les personnes qui lui sont attribuées, avec tout ce que cela implique.*

*Beaucoup de personnes bénévoles dans les associations, les ONG, les Eglises et les villes aussi sont disposées à prêter main forte pour le soutien, l'hébergement et l'intégration de ces personnes.*

*Le texte de cette pétition, munie de nombreuses signatures, a été adressé également ce jour au Conseil d'Etat de Genève.*

*N.B. 5 signatures  
M. Alexandre Winter  
1a, Ch. Champ Fleury  
1233 Bernex*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En 2019, le Conseil fédéral s'est prononcé en faveur d'une participation pérenne de la Suisse aux programmes de réinstallation des réfugiés, gérés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Il a alors chargé le Département fédéral de justice et police (DFJP) de proposer tous les 2 ans un contingent d'admission correspondant au nombre maximal de personnes à réinstaller, compris entre 1 500 et 2 000 réfugiés.

Le programme de réinstallation 2022-2023 prévoyait de réinstaller en Suisse jusqu'à 1 820 réfugiés. Mais, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023, le DFJP a suspendu les admissions de personnes à réinstaller, sur proposition de l'Etat-major spécial Asile (SONAS) et en concertation avec les cantons, pour tenir compte de la pression qui s'exerçait alors sur le système d'asile suisse. Au total, seules 980 personnes sur les 1 820 prévues ont alors pu trouver refuge en Suisse dans le cadre de ce programme.

A cet égard, il convient de relever que le rapport de la commission des pétitions chargée d'étudier la présente pétition (P 2175-A) indique que depuis son adhésion au programme, la Suisse a accueilli 980 personnes. Or, en réalité, ce chiffre porte uniquement sur les personnes réinstallées en Suisse dans le cadre du programme pour la période 2022-2023. Selon le HCR, la Suisse a accueilli un total de 5 400 réfugiés dans le cadre du programme depuis sa nouvelle adhésion en 2013.

Cela étant, lors de sa séance du 16 juin 2023, le Conseil fédéral a donné son accord s'agissant du programme de réinstallation pour les années 2024 et 2025. La Suisse pourrait ainsi accueillir, durant cette période de 2 ans, au maximum 1 600 réfugiés particulièrement vulnérables, qui se trouvent en situation précaire dans leur pays de premier accueil. Selon le communiqué du Conseil fédéral, le programme de réinstallation ne sera toutefois activé qu'en concertation avec les cantons et les communes, et à la condition que la situation s'améliore sensiblement en matière d'hébergement et d'encadrement des personnes qui relèvent du domaine de l'asile.

A ce jour, le programme de réinstallation demeure suspendu. Dans le domaine de l'asile, la situation s'est quelque peu stabilisée, même si le nombre d'arrivées de demandeurs d'asile et de ressortissants ukrainiens en quête de protection demeure élevé et les besoins en matière d'hébergement importants.

A titre illustratif de la problématique actuelle, nous indiquons, ci-dessous, quelques chiffres concernant le domaine de l'hébergement des migrants, et

notamment des personnes dépendant du domaine de l'asile dans le canton de Genève, à savoir :

A la fin de l'année 2023, un total de 10 129 personnes (2022 : 9 774; 2021 : 6 355) suivies par le service d'aide aux migrants (AMIG) de l'Hospice général, compétent en la matière pour le canton, étaient logées dans un dispositif d'hébergement de l'Hospice général, selon la distribution suivante : hébergements collectifs : 3 417 personnes (34%), hébergements individuels : 2 417 personnes (24%), hébergements hors structure de l'Hospice général : 4 295 personnes (42%).

On observera à ce sujet que ces chiffres ont été sensiblement impactés depuis 2022 par l'arrivée des personnes fuyant la guerre en Ukraine.

Or, malgré les efforts continus du canton pour l'acquisition de nouvelles places d'hébergement, le nombre de ces dernières reste à ce jour moins élevé que le nombre de personnes suivies par l'Hospice général. En effet, à fin 2023, ce dernier enregistrait un total de 7 738 places dans son dispositif d'hébergement pour les quelque 10 100 personnes suivies.

Cela dit, il est évident que dans le cadre des discussions qui auront lieu avec la Confédération dans la perspective – que nous espérons prochaine – de la réactivation du programme de réinstallation considéré, lorsque les capacités d'hébergement de la Confédération et des cantons le permettront, le canton de Genève réitérera sa disponibilité à accueillir un contingent de réfugiés, conformément à sa tradition d'accueil humanitaire et à sa qualité de « Cité du refuge », comme il l'a toujours fait jusqu'à aujourd'hui.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :  
Nathalie FONTANET